



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 15 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Parution au Journal Officiel du 15 novembre 2019**

Le Journal Officiel du 15 novembre 2019 a publié un arrêté du 15 octobre 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018 sur les *communes d'Aguessac et Saujac*.

Les habitants de ces 2 communes disposent donc d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication du Journal Officiel (15/11/2019) pour présenter ou compléter, si nécessaire, leur déclaration de sinistre auprès de leurs assureurs.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12